

CONTROLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT



- Un contrôle modernisé, ciblé et coordonné pour traquer la fraude commerciale
- La contribution à la sécurité des personnes et de l'Etat au cœur de nos missions
- Une gestion du contentieux et du recouvrement dématérialisée pour plus d'efficacité et d'efficience

CONTROLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT

UN CONTROLE MODERNISE, CIBLE ET COORDONNE POUR TRAQUER LA FRAUDE COMMERCIALE

Sélectivité des contrôles et analyse du risque

En 2016, l'ADII a poursuivi l'amélioration de son dispositif de contrôle basé sur la sélectivité et l'analyse du risque, moyen efficace, compte tenu de l'accroissement du volume des opérations commerciales, pour limiter les contrôles intrusifs, répondre aux besoins des opérateurs et sécuriser leurs opérations.

Dans ce cadre, la douane a enrichi son système de sélectivité par de nouvelles fonctionnalités permettant une plus grande réactivité face aux pratiques frauduleuses, en l'occurrence, l'affectation automatique des déclarations en détail au niveau des arrondissements chargés des importations à la Direction Régionale de Casa Port et de Tanger Med, l'amélioration de la sélectivité des déclarations provisionnelles et la mise en place de la traçabilité des cotations des inspecteurs.



Le taux moyen de vérification physique des déclarations enregistrées en 2016 s'élève à 19 % à l'import et à 13 % à l'export.

La douane a également renforcé ses moyens d'analyse du risque, par la création d'une Cellule Nationale de Ciblage au niveau de son siège. Sa mission consiste à cibler les contrôles en se basant sur l'identification et la détermination des indicateurs de risque grâce à un travail permanent de vérification, d'analyse et de surveillance d'un maximum d'informations permettant ainsi aux services douaniers d'intervenir de la manière

la plus fluide, mais aussi la plus efficace possible.

Lutte contre la sous-facturation

L'effort de la douane contre les pratiques de sous-facturation a été soutenu durant l'année 2016 dans le cadre d'une vision basée sur l'anticipation et la prévention. Cette démarche s'est traduite par des actions de contrôle, couplées avec l'enrichissement continu des indicateurs d'appréciation des valeurs déclarées au niveau du contrôle immédiat.



2 711 MDH

de droits et taxes additionnels

L'objectif recherché répond à la fois au souci de la lutte contre la concurrence déloyale et de

l'harmonisation des traitements de la valeur au niveau national et, partant, la consolidation des recettes additionnelles.

De même, la douane favorise les échanges avec ses partenaires du secteur privé pour la mise en place ou l'actualisation des indicateurs d'appréciation de certains produits ainsi que l'identification des opérations de fraude liée à la minoration de la valeur.

Ces mesures ont permis, en 2016, le redressement de valeurs déclarées d'un montant de 10 242 MDH, soit une augmentation de 26,4% par rapport à l'année 2015, générant ainsi 2 711 MDH de droits et taxes additionnels.

Lutte contre la contrefaçon

En 2016, la douane a instruit 509 dossiers, se rapportant à des demandes de suspension de mise en libre circulation. Ces demandes ont été prises en charge pour la première fois au niveau du système BADR, permettant ainsi d'enrichir le système de sélectivité pour l'orientation des contrôles en matière de lutte contre la contrefaçon.

Le nombre de mesures de suspension des produits contrefaits, pour sa part, a connu une augmentation significative passant de 278 mesures en 2015 à 386 en 2016.

2,25 M

d'articles de contrefaçon saisis
(1,23 M en 2015)

Les efforts de la douane dans ce sens ont ainsi permis la saisie de 2,25 millions d'articles contrefaits contre 1,23 millions en 2015. Un résultat qui témoigne de la forte mobilisation des services douaniers, pour lutter contre ce fléau qui fragilise l'économie du pays et nuit à la santé et la sécurité des consommateurs.

Contrôle a posteriori

Dans un contexte marqué par l'accélération et la multiplication des flux, la douane adapte continuellement ses approches de contrôle basées sur les risques, non seulement dans une optique de lutte contre les fraudes douanières classiques (espèce,

origine et valeur), mais également en matière de contrôle des normes et des prohibitions.



A cet effet, l'ADII œuvre pour maintenir un dispositif de contrôle après dédouanement efficace et ciblé, compte tenu du nombre sans cesse croissant des opérations en douane. Le contrôle a posteriori procède, ainsi, d'un ciblage qui s'effectue en fonction d'un ensemble de critères de risque et des enjeux induits. Ce type de contrôle s'opère, également dans le cadre d'une démarche sectorielle visant à assurer les conditions d'équité et de concurrence loyale.

Ainsi, durant cet exercice, 575 missions de contrôle ont été effectuées auprès des entreprises exerçant dans divers secteurs, ayant débouché sur un montant global des droits et taxes compromis de 1495 MDH contre 615 MDH en 2015.

S'agissant de la réglementation de change, le montant des droits et taxes compromis en 2016 s'est élevé à 1 324 MDH.

1 495 MDH

de droits et taxes compromis
(+143%)

Contrôle des voyageurs

L'ADII multiplie ses efforts pour relever le défi de combiner un passage fluide des voyageurs avec un contrôle davantage ciblé et mieux orienté, tout en répondant aux exigences sécuritaires imposées par le contexte actuel. En 2016, les services douaniers ont ainsi réalisé plus de 6000 affaires contentieuses dans le cadre du contrôle des voyageurs. Ce qui a

permis de générer 162 MDH de droits et taxes et 50 MDH d'amendes.



LA CONTRIBUTION A LA SECURITE DES PERSONNES ET DE L'ETAT AU CŒUR DE NOS MISSIONS

Renforcement du contrôle sécuritaire

L'ADII remplit une mission permanente de sécurité des personnes et de l'Etat, assurée à travers le renforcement continu du contrôle sécuritaire aussi bien au niveau des différents points de passage qu'à l'intérieur du territoire.

Elle multiplie dans ce sens les échanges d'information avec les organismes sécuritaires nationaux et internationaux et participe à toutes les opérations de contrôles conjoints initiées par l'Organisation Mondiale des Douanes.

Ces mesures ont permis d'intercepter plusieurs articles pouvant porter atteinte à la sécurité de l'Etat et à l'intégrité physique des citoyens, notamment des armes, des drones, etc.

La douane a également poursuivi sa démarche de lutte contre le blanchiment d'argent. Ainsi, 6795 déclarations de devises ont été enregistrées dans les différents bureaux frontaliers contre 5 540 déclarations en 2015, pour un montant global avoisinant 1,2 MMDH. En outre, l'équivalent de plus de 78 MDH en devises a été saisi dans les différents points frontaliers.

Lutte contre la contrebande

La lutte contre la contrebande constitue un axe stratégique majeur de l'action de la douane. Dans ce sens, plusieurs mesures ont été prises afin de contrecarrer ce fléau notamment l'intervention

des services douaniers au niveau des axes autoroutiers, le renforcement du dispositif répressif à travers le durcissement des sanctions pour certains cas de contrebande ainsi que l'application d'une baisse du droit d'importation sur certains produits sensibles à la contrebande.

Ces mesures ont permis d'empêcher la commercialisation de diverses marchandises de contrebande (hors stupéfiants) d'une valeur globale de 483,4 MDH contre 515,5 MDH en 2015.

Cette évolution nette résulte de l'impact des mesures prises dans le cadre du dispositif mis en place, conjuguées aux efforts particuliers déployés par les agents douaniers pour lutter contre la contrebande ainsi qu'aux mesures de sécurisation du tracé frontalier maroco-algérien, qui ont rendu la frontière relativement hermétique.



Lutte contre le trafic des stupéfiants et cigarettes

La lutte contre le trafic de cigarettes est inscrite parmi les priorités de la douane.

Dans ce sens, le résultat de l'étude sur la prévalence des cigarettes de contrebande, réalisée au mois d'avril 2016 de concert avec les opérateurs du secteur, a permis d'établir un taux de prévalence estimé à 7,46% contre 12,48% en 2015.

En termes de saisies, les services douaniers ont intercepté 12,5 millions d'unités de cigarettes contre 20 millions en 2015.

Par ailleurs, la douane continue sa lutte contre le trafic de drogues. La quantité globale de stupé-

fiantis saisis en 2016 a connu une légère baisse par rapport à 2015, passant de 59 tonnes à 53.



Interdiction des sacs en plastique

Depuis l'entrée en vigueur le 1er juillet 2016, de la loi 77-15 portant sur l'interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation des sacs en matières plastiques, la douane s'est fortement mobilisée aux frontières pour veiller à l'application de ladite loi.

Les contrôles douaniers ont ainsi permis la saisie de 19 tonnes de sacs en matières plastiques, d'une valeur dépassant 1,3 MDH.

UNE GESTION DU CONTENTIEUX ET DU RECOUVREMENT DEMATERIALISEE POUR PLUS D'EFFICACITE ET D'EFFICIENCE

Informatisation du contentieux sur BADR

L'ADII a poursuivi son processus de dématérialisation, à travers l'enrichissement de son système de dédouanement en ligne « BADR », par un module tout aussi important de l'activité douanière, se rapportant à la gestion du contentieux douanier et du recouvrement des créances publiques.

Ce nouveau dispositif, qui constitue une avancée notable dans le processus d'informatisation engagé par l'ADII, permet une prise en charge intégrale du circuit des affaires contentieuses, depuis leur constatation jusqu'à leur clôture, en passant par le règlement (transactionnel ou judiciaire) et le recouvrement.

A travers les différentes possibilités offertes par cette gestion informatisée, la douane vise l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacite de ses services en matière de contentieux et de recouvrement.

Règlement transactionnel

La douane a toujours privilégié le règlement transactionnel des litiges, comme moyen efficace et rapide de les dénouer tout en garantissant les intérêts du Trésor.

Taux de règlement des affaires contentieuses à l'amiable



Au cours de l'année 2016 et, sur les 33 442 affaires constatées par les services douaniers, 26 063 affaires ont été réglées à l'amiable, représentant un taux de 78%, en hausse de deux points par rapport à l'année 2015.

S'agissant des amendes transactionnelles, elles ont poursuivi leur tendance haussière, passant de 325,7 MDH en 2015 à 474,5 MDH cette année.

Cette performance traduit les efforts des services chargés du contentieux au niveau central et régional, ainsi qu'à la dynamisation des procédures judiciaires et de recouvrement forcé des créances douanières.

Suivi de l'exécution judiciaire et du recouvrement

Les efforts engagés en matière de suivi des règlements judiciaires ont été accentués, à travers l'instruction et le suivi de 27 dossiers à fort enjeu, ainsi que l'élaboration et la signature de 71 mémoires en cassation et de 37 mémoires en réponse.

Par ailleurs, 11 affaires contentieuses ont été traitées au niveau central, dont le suivi et l'examen ont abouti à des pénalités transactionnelles variant de 1 à 43 MDH.